POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.41.2022.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

GUATEMALA: NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 26 janvier 2022.

(Traduction) (Original: espagnol)

DIRDEHU-144-2022

Guatemala, le 24 janvier 2022

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de faire suite à la note verbale DIRDEHU-2009-2021, du 29 décembre 2021, par laquelle vous avez été informé, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le Président de la République du Guatemala, M. Alejandro Eduardo Giammattei Falla, a déclaré par décret gouvernemental n° 11-2021, pris en Conseil des ministres le 20 décembre 2021, l'état de siège dans les municipalités de Nahualá et Santa Catarina Ixtahuacán, (département de Sololá) pour une période de trente jours, après qu'ont été commis des actes de violence portant atteinte à la gouvernabilité et menaçant la vie, la liberté, la justice, le développement social, la paix et la sécurité des habitants de ces municipalités.

À cet égard, je joins une copie du décret gouvernemental n° 1-2022, adopté en Conseil des ministres le 18 janvier 2022, par lequel le Président de la République du Guatemala, M. Alejandro Eduardo Giammattei Falla, a prolongé de trente jours l'état de siège déclaré par le décret gouvernemental n° 11-2021, étant donné qu'à ce jour les causes qui ont menées à la déclaration de l'état de siège persistent dans les municipalités mentionnées.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance des autres États parties au Pacte.

Le texte du décret gouvernemental n° 11-2021, joint à la notification, a été soumis auprès du Secrétaire général et est disponible pour consultation.

- 2 -(IV.4)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération et de mon estime.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères (Signé) Carlos Ramiro **Martínez A.**

Le 28 janvier 2022